

## Guénange et environs Les gravières menacent-elles l'équilibre des puits de captage d'eau potable ?

L'élargissement du périmètre des gravières fait tiquer le syndicat des eaux de la région de Guénange. Ses élus estiment que l'exploitation à venir est bien trop près des puits de captage d'eau potable. Selon eux, un risque de pollution de la nappe phréatique n'est pas exclu. La société Heidelberg materials France se défend.

Chrystelle Folny - 20 oct. 2025 à 18:30 - Temps de lecture : 4 min

|



Le Sirgea tire la sonnette d'alarme en raison de l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière alluvionnaire demandée par la société Heidelberg Materials France Granulats (ex-GSM). Photo Philippe Neu

L'exploitation des carrières de sable et de gravier peut-elle altérer la qualité de l'eau puisée dans les nappes phréatiques en contrebas de Guénange ? Aucune étude d'impact ne l'affirme mais [le syndicat des eaux de la région de Guénange, le Sirgea](#), n'exclut pas ce scénario. C'est le sens du courrier que son président vient d'adresser au préfet pour l'alerter sur un risque potentiel de pollution aux nitrates à l'endroit des puits de captage.

### Le contexte

Si le Sirgea tire la sonnette d'alarme, c'est en raison de l'extension du périmètre d'[l'exploitation de la carrière alluvionnaire demandée par la société Heidelberg Materials France Granulats \(ex-GSM\)](#). Ce genre d'activité est très encadrée ; elle est notamment soumise à autorisation environnementale. Le 11 juillet dernier, un arrêté préfectoral a prolongé un accord décerné dès 2005 à l'entreprise.

L'extension porte sur un peu plus de 2,6 hectares : ce n'est pas énorme mais le problème est que les terrains visés s'approchent vertigineusement des puits de captage d'eau brute dont le Sirgea a la charge. Sur les douze puits en activité, six seraient situés à environ 150 mètres des zones où les engins vont gratter la terre pour en extraire sable et granulats de différents calibres. « Et lorsque l'on gratte la terre sur plusieurs mètres, on enlève en quelque sorte les couches qui filtrent naturellement l'eau de pluie et les polluants. C'est de cette façon que les nitrates ruissellent plus facilement jusqu'à la nappe », résume Patrick Fraschini, adjoint au maire à Guénange et élu au Sirgea.

## **Un précédent**

Pour Pierre Kowalczyk, président du syndicat des eaux, la crainte reste fondée en raison d'un précédent, en 2021 : « Nous avons été subitement confrontés à une hausse du taux de nitrates dans la nappe. La société GSM s'est toujours défendue d'en être à l'origine mais lorsque les travaux ont cessé près des puits, bizarrement, le problème a disparu », résume-t-il. « Pour livrer une eau de qualité aux abonnés, nous avons dû diluer l'eau captée localement avec de l'eau achetée à l'extérieur. Et cela a un coût ».

Pierre Kowalczyk admet que « tout cela nous dépasse un peu » mais il estime avoir fait ce qu'il fallait en alertant la préfecture. « On attend le retour », dit-il. Ironie du sort, il s'était déjà ouvert du problème auprès du préfet Touvet, à la suite du problème rencontré en 2021. « C'était à l'occasion d'une journée de travail sur l'eau, justement. Il m'avait dit qu'il serait attentif à la situation... » Aujourd'hui la Moselle a changé de préfet et l'exploitation des gravières près des puits de captage est imminente. « Il serait anormal que ces problèmes, s'ils se reproduisent, retombent sur le petit syndicat que nous sommes alors que nous faisons de notre mieux pour gérer nos puits de captage », insiste l'élu.

## **Un suivi renforcé mis en place**

« Nous travaillons depuis vingt ans dans le périmètre de puits de captage et le paramètre nitrate n'a jamais été identifié. Ni durant l'enquête ICPE (installations classées pour l'environnement) en 2020, ni après. Des inspections régulières de la Dreal sont faites, notre activité est très encadrée », détaille Émeline Bachmeier, responsable foncier et environnement chez Heidelberg materials France. « Dans le cadre du projet d'extension du périmètre, nous avons identifié un très faible impact mais sur la hauteur d'eau ». Sur les nitrates, toujours rien de spécifique. Mais alors, que s'est-il passé en 2021 ? Difficile de le savoir avec précision. La société a mandaté un expert qui conclut à une cyclicité d'apparition des nitrates mais qui n'est pas en lien avec l'exploitation de la carrière, et renvoie plutôt la responsabilité « aux pratiques agricoles du moment ». De plus, « il y a une incohérence entre les périodes de dépassement des seuils de nitrates et le calendrier d'exploitation de la carrière », assure la professionnelle. Quoi qu'il en soit, l'exploitant indique « avoir fait le nécessaire, au-delà de nos obligations réglementaires ». Une surveillance renforcée du paramètre nitrates est aujourd'hui en place de manière trimestrielle, comme l'a demandé l'Agence régionale de santé après 2022 et une réunion avec le Sirgea à la demande de Heidelberg materials France.

C. F.